



## AMAPLANETH SALLANCHES



### MODALITES des contrats 2020 Fromages de chèvres - Ferme « Les Trolles » (fromages pur chèvre – fermiers au lait frais)

**NOUVEAUTE : vous choisissez le nombre de paniers qui vous convient.**  
Pour assurer un revenu convenable au producteur le minimum est fixé à 10. (Le maximum est 18)

#### LES ENGAGEMENTS RECIPROQUES

##### L'adhérent s'engage à :

- Respecter le règlement intérieur de l'association « Amaplaneth » (tous les documents et informations relatifs à l'association sont consultables sur simple demande auprès de l'une des personnes du bureau.)
- Venir chercher son panier aux dates prévues pendant toute la durée de son contrat, en respectant les horaires de distribution et prévenir à l'avance afin de trouver la meilleure solution.
- A partager les risques et les bénéfices avec le producteur dans les aléas de production. Dans le cas où le producteur ne pourrait assurer une garniture complète des paniers, l'adhérent ne peut prétendre à un quelconque remboursement, une solution serait cherchée avec le producteur et les adhérents.

Le contrat ne pourra être résilié que si l'adhérent trouve un remplaçant. En cas de force majeure (déménagement etc..) l'adhérent pourra bénéficier de l'aide du bureau de l'association afin de rechercher un éventuel remplaçant (si demande faite suffisamment à l'avance).

##### Le producteur s'engage à :

- Approvisionner régulièrement l'adhérent.
- Faire de son mieux pour compenser les paniers éventuellement incomplets.
- Informer sur ses savoir-faire, pratiques par rapport à la charte des Amap et aux principes de l'agriculture paysanne, selon ses possibilités et contraintes (économiques, locales..)
- Produire dans le respect d'une agriculture socialement équitable et écologiquement saine.

**Fromages proposés** (1) Le petit trolle « type chevrotin » 250 grs - (2) Petit frais 100 grs - (3) Tomme 400 grs - (4) Sérac 250 grs



Contenu et montant des contrats :

- Panier à 12€ : 5 petits frais **ou** 3 petits frais + 1 petit trolle **ou** 2 petits frais + 1 petit trolle + 1 sérac **ou** 2 petits frais + 1 tomme **ou** ½ tomme + 1/2 petit trolle + 1 petit frais + 1 sérac **ou** 1 tomme + 1 petit trolle
- Panier à 8€ : 1 tomme **ou** 3 petits frais + ½ petit frais **ou** 2 petits frais + 1 sérac **ou** 1 petit frais + 1 petit trolle **ou** ½ tomme + 1/2 trolle + ½ frais **ou** ½ tomme + 1 sérac **ou** ½ petit frais + ½ petit trolle + 1 sérac

Contrat / formule	Dates du contrat	Nombre de paniers
Grand panier 12€	Du 21 mai au 17 Septembre 2020	10x12= 120 Euros
Petit panier 8€	Du 21 mai au 17 Septembre 2020	10 x 8 = 80 Euros

**LES DISTRIBUTIONS** : Un jeudi sur deux, première distribution le jeudi 30 janvier 2020. Dernière distribution le jeudi 24 septembre 2020.

janvier	fevrier	mars	avril	mai	juin	juillet	aout	sept
30	13	12	9	7	4	9	6	13
	27	26	23	21	11 ou 18	23	20	17
					28			

#### LIEUX & HORAIRES

Du 30 Janvier au 04 juin : à la ferme de Lépigny (Domancy) 17h30 - 18h30.

Du 11 juin au 17 septembre dans la cour de l'ancienne école St-Jacques à côté de l'église (Sallanches) 18h00-19h30

Pensez à vous munir d'un contenant pour éviter l'emploi d'emballages superflus. Pour le sérac merci de penser à ramener le pot en verre à la distribution suivante.

Pour tous renseignements : producteur : Ghislaine, E.A.R.L des Trolles : 07.50.68.22.87 référent : Valérie Arnoult : 06. 88. 77. 36. 58

Veillez trouver ci-joint le contrat d'engagement.